



RÈGLEMENT DE L'EVENT TRAIL 2026

Article 1. Charte du trailer

Amis coureurs :

- Prenez conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respectez la faune et la flore : ne jetez pas bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne criez pas intempestivement.
- Respectez le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respectez les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- L'organisation n'est nullement responsable des vêtements et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respectez l'intégralité du règlement 2026.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : **les places de parking sont limitées.**
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respectez les zones autorisées au public.
- Ecoutez les indications des signaleurs.
- Pensez que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenez tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respectez les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne fumez pas sur les zones de ravitaillement.

Article 2. Organisation

Cette manifestation sportive intitulée « **Even'Trail** » est organisée par l'association « **TOURS'N AVENTURE** », association sans but lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

Article 3. Matériel obligatoire et conseillé

Le matériel obligatoire est le suivant :

- le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité.
- la puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur.
- un gobelet ou éco-tasse pour les ravitaillements.
- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) au minimum de 0,5 litre pour le 20 km.
- une lampe frontale ou ventrale pour les courses nocturnes du samedi 7 novembre 2026 (24H de Candé, Ronde des Frontales et Grande ronde des frontales).

Le matériel conseillé est le suivant :

- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) pour les différents parcours.
- une couverture de survie.
- un téléphone portable.



Article 4. Départ – Arrivée

Départ :

Pour les courses du **Samedi 7 novembre 2026**, il sera donné sur l'esplanade château de Candé à Monts à

- 12h00 pour "LES 24H DE CANDÉ" - Distance : 6,5km par boucle
- 18h45 pour le trail "LA GRANDE RONDE DES FRONTALES" - Distance : 10km
- 19h30 pour le trail "LA RONDE DES FRONTALES" - Distance : 6,5km

Pour les courses du **Dimanche 8 novembre 2026**, il sera donné sur l'esplanade château de Candé à Monts à :

- 8h30 pour le trail "LA VINGT'N" - Distance : 19km
- 9h00 pour le trail "LA DOUZ'N" - Distance : 11km
- 10h30 pour le "TRAIL DES COPINES" - Distance : 7,5km
- 11h30 pour la "COURSE DES KIDS" (1.4 km) non chronométrée pour les enfants âgés de 9 à 13 ans
- 11h45 pour la "COURSE DES MINI KIDS" (600 m) non chronométrée pour les enfants âgés de 5 à 8 ans

Pour chaque course, les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ.

Arrivée : elle sera jugée sur l'esplanade château de Candé à MONTs.

Article 5. Parcours

Les courses sont organisées sur le territoire du domaine de Candé et de la commune de Monts.

L'itinéraire a été déposé auprès des autorités compétentes et soumis à leur approbation.

Article 6. Présentation de la course "LES 24H DE CANDÉ"

- La course est organisée sur une boucle de 6.5 km et 90 m de D+.
- Un départ est donné toutes les 60 minutes. Les coureurs doivent parcourir la boucle en moins de 60 minutes. Si le coureur termine avant, il peut se reposer en attendant le départ de la boucle suivante. Ainsi, si la 1^{ère} boucle est courue en 45 minutes, le coureur dispose de 15 minutes avant le prochain départ. Si la boucle est courue en 58 minutes, il ne disposera alors que de 2 minutes de repos. Si un participant termine la boucle au-delà des 60 minutes, il est éliminé de la course.
- Le but est de faire le plus de boucles possibles dans les temps.
- La durée maximale de course est fixée à 24h00.
- La dernière personne à réussir à faire une boucle complète sera déclarée vainqueur.
- Si plusieurs coureurs sont encore en course lors de la dernière boucle, le vainqueur sera alors déclaré selon l'ordre d'arrivée.
- Un espace spécifique sera mis à disposition des coureurs pour déposer leurs sacs et se ravitailler entre chaque boucle. Il est conseillé à chacun d'apporter sa propre chaise.

Article 7. Agrément

Devant se dérouler sur la voie publique, cette manifestation sportive a fait l'objet d'un arrêté municipal concernant la circulation. Un service d'ordre propre à l'association sera adjoint au service d'ordre officiel. Il veillera particulièrement à assurer la régularité des épreuves. C'est ainsi que tout accompagnement (roller, vélo, moto ou voiture) non autorisé par le Comité d'Organisation est strictement interdit.



Article 8. Inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 40 euros pour "LES 24H DE CANDÉ" - Samedi 7 novembre 2026
- 16 euros pour le trail "LA GRANDE RONDE DES FRONTALES" - Samedi 7 novembre 2026
- 10 euros pour le trail "LA RONDE DES FRONTALES" - samedi 7 novembre 2026
- 18 euros par équipe pour le "TRAIL DES COPINES" - Dimanche 8 novembre 2026
- 16 euros pour le trail "LA DOUZ'N" - Dimanche 8 novembre 2026
- 20 euros pour le trail "LA VINGT'N" - Dimanche 8 Novembre 2026
- Gratuit pour la "COURSE DES KIDS" et la "COURSE DES MINI KIDS"

Cette somme est à régler au moment de l'engagement par Carte Bancaire sur le site d'inscription www.protiming.fr.

Attention, **il ne sera pas possible de s'inscrire sur place le jour de la course.**

Les inscriptions sur le site de Protiming fermeront le mercredi 4 novembre 2026 à 23h00 au plus tard.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité et de plaisir du coureur les inscriptions seront limitées et réparties de la manière suivante :

- 300 coureurs pour "LES 24H DE CANDÉ"
- 200 coureurs pour trail "LA GRANDE RONDE DES FRONTALES"
- 200 coureurs pour trail "LA RONDE DES FRONTALES"
- 350 coureurs pour le trail "LA VINGT'N"
- 350 coureurs pour le trail "LA DOUZ'N"
- 300 coureurs (soit 150 **binômes**) pour le trail des copines
- 100 coureurs pour la "COURSE DES MINI KIDS" non chronométrée
- 100 coureurs pour la "COURSE DES KIDS" non chronométrée

Aucun dossard ne sera délivré pour les courses si le droit et les formalités d'engagement n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Article 9. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 10. Conditions médicales d'inscription

Conformément à l'article II.A.3 de la réglementation des manifestations hors stade adoptée par le comité directeur de la Fédération Française d'Athlétisme, la participation à l'Even'Trail est subordonnée à la présentation :

- Licenciés majeurs ou mineurs : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).



- Non licenciés majeurs : d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation.
- Non licenciés mineurs : du questionnaire de santé disponible sur notre site, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à la compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois. Le candidat devra également fournir une autorisation parentale.
- Pour les courses enfants non chronométrées, les participants courent sous la responsabilité des parents (pas de certificat médical ou d'autorisation parentale demandés).

Pour des raisons de sécurité, la participation à cette manifestation n'est pas autorisée aux personnes n'ayant pas le jour de la course :

- 18 ans Pour « LES 24H DE CANDÉ »
- 16 ans pour « LA GRANDE RONDE DES FRONTALES », (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée)
- 16 ans pour "LA RONDE DES FRONTALES" (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée)
- 18 ans pour "LA VINGT'N"
- 16 ans pour "LA DOUZ'N" (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée)
- 16 ans pour le trail des copines (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée)

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ou ne respectera pas ces règles de sécurité, ne sera pas prise en compte.

Article 11. Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge et un médecin à l'arrivée. Ceux-ci seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à débiter ou à poursuivre l'épreuve.

Article 12. Assurance

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de la MAIF qui leur garantit une couverture au titre des risques « service d'ordre » et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice "TOURS'N AVENTURE" décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (Pass Prévention Santé (PPS) obligatoire conformément à la loi du 2 mars 2022). Les coureurs qui participent à l'Even'Trail courent sous leur propre responsabilité.

Article 13. Ravitaillement

Pour "LES 24H DE CANDÉ", un ravitaillement est prévu à chaque tour sur l'esplanade du château. Il ne se substituera pas au ravitaillement personnel.

Des points de ravitaillement liquides et solides sont prévus sur les parcours de "LA VINGT'N" et de "LA DOUZ'N" et à l'arrivée pour l'ensemble des parcours.

Il n'y aura pas de ravitaillement en cours de course pour le "TRAIL DES COPINES".

Les ravitaillements sur la course doivent être vus comme des compléments au ravitaillement personnel.



Nous rappelons que l'épreuve doit être réalisée en auto-suffisance. Une réserve en eau est donc conseillée pour tous les parcours. Une réserve en eau est obligatoire sur le parcours de "LA VINGT'N".

Article 14. Chronométrage

Les concurrents peuvent effectuer le parcours à allure libre.

Pour le trail des copines, les deux féminines devront effectuer le parcours ensemble, le chronométrage étant arrêté au passage de la ligne d'arrivée de la deuxième concurrente.

Article 15. Classement

Pour chaque course, il est établi un seul classement général. Celui-ci comporte, la place, le n° de dossard, le nom et le prénom.

Ces classements sont portés à la connaissance des participants par affichage après chaque course et disponibles sur le site Internet (www.toursnaventure.com).

Article 16. Accueil – Dossards

Pour la course du Samedi 7 Novembre 2026, les dossards pourront être retirés à partir de 11h00 pour "LES 24H DE CANDÉ" et à compter de 17h30 jusqu'au plus tard 18h30 pour "LA GRANDE RONDE DES FRONTALES" et "LA RONDE DES FRONTALES" **sur le lieu de la course uniquement.**

Pour les courses du Dimanche 8 Novembre 2026, les dossards pourront être retirés :

- **La veille** de la course, chez Running Conseil Chambray : 45 Rue des Frères Lumière 37170 Chambray Les Tours. Stationnement conseillé sur le parking FASTHOTEL, Rue Etienne Cosson (à 150m du magasin).
- **Le jour de la course**, directement sur place : à compter de 7h30 jusqu'au plus tard 30 minutes avant le départ de la course considérée.

Les horaires et détails seront communiqués le site www.toursnaventure.com ainsi que sur notre page Facebook dès que les informations seront disponibles. Les dossards devront obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles. L'usage d'un porte dossard (ceinture) est aussi autorisé. Chaque participant doit se munir d'épingles pour attacher son dossard. Une puce électronique servant au chronométrage électronique, sera fournie à chaque concurrent (une puce par équipe pour le trail des copines) directement fixée sur le dossard.

Dans un but éco-responsable, les dossards seront récupérés à l'arrivée de la course par l'organisation.

Article 17. Récompenses

Un lot de participation sera remis à l'ensemble des participants.

Les 3 premiers du temps scratch hommes et femmes des trails "LES 24H DE CANDÉ", "LA GRANDE RONDE DES FRONTALES", "LA RONDE DES FRONTALES", "LA DOUZ'N" et "LA VINGT'N" seront récompensés, ainsi que les 3 premières équipes du "TRAIL DES COPINES".

Article 18. Point de garde

Un service de garde enfant sera organisé par l'équipe "KID FITNESS" de 8h00 à 11h30 sur le site de l'Even'Trail. Des activités ludiques seront pour les enfants âgés de 5 à 13 ans.

La réservation devra être faite au moment de l'inscription à la course sur le site Protiming.



Les enfants seront placés sous la responsabilité de "KID FITNESS". La responsabilité du "Tours'N Aventure" ne pourrait être engagée en cas de problème survenant pendant les activités proposées. Une décharge de responsabilité ainsi qu'une autorisation de droit à l'image seront à signer sur place le jour J.

Article 19. Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et ou pendant les épreuves de l'Even'Trail.

Article 20. Droit d'image

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (drone) sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'Even'Trail, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 21. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 22. Annulation/Modification de la course

L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation.

En cas d'annulation par un fait extérieur à l'association (pandémie, décret, météo...), il n'y aura pas de remboursement

L'Association "**TOURS'N AVENTURE**", organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas, les inscriptions seront reportées sur une édition ultérieure.

Enfin, les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviation, travaux et autres).